



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION POUR L'ÉQUIPE NEXTGEN

(Août 2023)

APERÇU DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NEXTGEN

1. L'objectif de l'équipe NextGen consiste à préparer et à soutenir les athlètes canadiens en transition afin qu'ils répondent aux critères de l'équipe nationale senior en vue de leur éventuelle sélection. Les athlètes de l'équipe NextGen se retrouveront soit dans le volet de l'APS, soit dans le volet du College Squash Association (CSA) aux États-Unis dans le but de jouer sur le circuit de l'Association professionnelle de squash (APS) et de représenter le Canada lors de compétitions internationales majeures.
2. Les athlètes NextGen sont ceux qui sont en transition après le squash junior et qui se situent au stade « S'entraîner à gagner » du modèle de développement à long terme (DLT). Ces athlètes auront de l'expérience à l'international et dans bien des cas auront été membres de l'équipe nationale junior canadienne.
3. L'équipe NextGen compte deux (2) volets : l'APS et le College Squash Association. Les athlètes dans le volet de l'APS joueront activement sur le circuit de l'APS avec une exigence minimale de cinq (5) épreuves par année. Les athlètes NextGen du CSA devront participer à un minimum d'une (1) épreuve de l'APS et d'une (1) épreuve nationale canadienne en plus de leur calendrier du CSA.
4. Les athlètes de l'équipe NextGen auront accès à un large éventail de services, notamment au soutien d'entraîneurs, à de l'entraînement centralisé, à des occasions de financement et à des services de soutien secondaires. Voir l'Annexe A pour la liste détaillée.
5. L'équipe NextGen 2023-2024 sera sélectionnée d'ici le 1^{er} octobre 2023.

OBJECTIF

6. La présente politique régit la sélection de Squash Canada de l'équipe NextGen. Chaque année, le comité de haute performance sélectionnera les athlètes qui feront partie de l'équipe NextGen.

COMMUNICATION

7. La présente politique et toutes les modifications qui s'y appliquent seront publiées sur le site Web de Squash Canada et complétées par des réseaux de communications appropriés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

8. Pour être admissible à la sélection de l'équipe NextGen, un athlète doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- a) être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale et être un joueur en règle avec Squash Canada selon toute Convention d'athlète précédemment signée par l'athlète et ne doit pas faire l'objet de mesures disciplinaires de la part de son association de squash provinciale ou territoriale ni de la part de Squash Canada; **et**
- b) satisfaire aux conditions d'admissibilité pour représenter le Canada aux championnats du monde en titre, telles que déterminées par la Fédération mondiale de squash (FMS);
- c) être un membre actif en règle de l'APS;
- d) pour officialiser la sélection au sein de l'équipe NextGen, l'athlète doit signer un accord liant Squash Canada et l'athlète qui définit les responsabilités mutuelles de chacune des parties, notamment celles liées au sport sécuritaire, au code de conduite et à l'antidopage.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NEXTGEN :

- 9. En tout temps, accepter de se familiariser avec le Code de conduite de Squash Canada, la politique en matière de discipline et de plaintes, la politique d'appel et toutes les autres politiques, règles et règlements de l'organisation, et de s'y conformer rigoureusement. De plus, tous les athlètes qui ont reçu l'aval de Squash Canada sont tenus d'adhérer et de consentir à l'UCCMS (Universal Code of Conduct to Prevent and Address Maltreatment in Sport).
- 10. Afin d'être considéré pour la sélection dans l'équipe NextGen, un athlète doit être entièrement prêt à assumer les responsabilités et les attentes de l'équipe qui suivent au cours de l'année de sélection :

Volet de l'APS

- a) Participer à un minimum de cinq (5) épreuves de l'APS (année 1), demeurer dans le 80 % supérieur du classement de l'APS (année 2) et demeurer dans le 60 % supérieur du classement (année 3 et plus).
- b) Participer à un minimum de trois (3) épreuves (de niveau national ou provincial) annuellement.
- c) Être présent aux séances d'entraînement centralisées et aux camps de jeu au besoin.
- d) Soumettre l'outil de planification annuelle (OPA), le calendrier des compétitions et le journal d'entraînement à chaque année.
- e) Soumettre les résultats des tests physiques et techniques réguliers (au minimum trois fois par année).
- f) Communiquer régulièrement, notamment en faisant la liaison entre Squash Canada et l'entraîneur principal ou l'équipe de soutien.
- g) Maintenir un classement dans les 50 premiers seniors canadiens ou dans les 20 premiers U23 au classement de Club Locker.
- h) Fournir du contenu de médias sociaux et du service communautaire à Squash Canada, dans la mesure du possible, sur demande.

Ou

Volet du US College Squash Association

- a) Participer à un minimum d'une (1) épreuve de l'APS par année.
- b) Participer à un minimum d'une (1) épreuve canadienne nationale par année.
- c) Être présent aux séances d'entraînement centralisées et aux camps de jeu au besoin, selon les obligations des athlètes étudiants.
- d) Soumettre l'OPA, le calendrier des compétitions et le journal d'entraînement à chaque année.
- e) Soumettre les résultats des tests physiques et techniques réguliers (au minimum trois fois par année).
- f) Communiquer régulièrement, notamment en faisant la liaison entre Squash Canada et l'entraîneur principal ou l'équipe de soutien.
- g) Maintenir un classement dans les 50 premiers seniors canadiens ou dans les 20 premiers U23 au classement de Club Locker.
- h) Fournir du contenu de médias sociaux et du service communautaire à Squash Canada, dans la mesure du possible, sur demande.

SERVICES OFFERTS AUX ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NEXTGEN 2023-2024 :

Soutien de la Gestionnaire du développement des athlètes

Soutien dans l'élaboration de l'OPA, le calendrier des compétitions et le programme d'entraînement

Accès gratuit à un programme d'entraînement centralisé

Camps d'entraînement tels que prévus

Uniforme de l'équipe canadienne

Capacité à représenter le Canada lors d'épreuves internationales (sous réserve des critères)

Possibilités de financement

Accès au Programme d'assurance des athlètes canadiens

Possibilité d'accès au forfait téléphonique de Bell Canada

Formation gratuite d'entraîneur du PNCE

Laissez-passer et suggestions locales sur les sites hôtes canadiens de l'APS

Accès à des entraîneurs, à du suivi en psychologie du sport, à un plan d'entraînement, à une gestion de l'horaire, à des conseils en nutrition, à du soutien en cas de blessure et de réadaptation, etc.

Accès à des occasions de mentorat, notamment à du soutien en matière de carrière, de commandite et de marketing

Autres programmes de soutien de Sport Canada, le cas échéant

CRITÈRES DE SÉLECTION ET ÉCHÉANCIER DE L'ÉQUIPE NEXTGEN 2023-2024 :

11. L'équipe de développement NextGen évoluera sur une période de trois ans avec pour objectif de soutenir une sélection d'un maximum de 24 athlètes déterminés à atteindre un haut niveau de squash à l'international d'ici 2024.
12. D'ici le 1er août 2023, le Comité de haute performance de Squash Canada sélectionnera l'équipe 2023-2024 à sa seule discrétion en se basant sur les considérations suivantes (sans s'y limiter) :
 - a) le potentiel de l'athlète en tant que futur membre de l'équipe nationale senior;
 - b) l'engagement, le professionnalisme, l'environnement d'entraînement et l'équipe de soutien de l'athlète;
 - c) le classement de l'APS en date du 1er juillet 2023;
 - d) le classement du Club Locker en date du 1er juillet 2023;

- e) les résultats en face-à-face;
- f) expérience et performances antérieures en matière de compétitions internationales;
- g) âge admissible pour les Jeux panaméricains, les Jeux du Commonwealth et les Championnats du monde (junior, U21, U23 et senior) de 2022 à 2024;
- h) les résultats des tests, des vidéos de matchs et d'entraînements, des entrevues et des références au besoin.